

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 26 mai 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable

NOR : TECK2510910A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2024 modifiant les arrêtés du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2025 à l'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable est fixé à 21 et répartis ainsi qu'il suit :

- spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : trois (3) postes ;
- spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : un (1) poste ;
- spécialité « techniques générales » : 17 postes.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 mai 2025.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de bureau
des recrutements par concours,*
N. LEYNAUD